

**Les Amis des Enfants d'Haïti (AEH), Centre 665, 665, route de Mende
34090 - Montpellier Cedex, France (<http://www.amis-enfants-haiti.org>)**

Je, soussigné(e), Mr ou Mme ou Melle

NOM : PRENOM :

ADRESSE Complète :

Téléphone : (fixe) Tél. Mobile : E-mail :

- veut parrainer une famille en donnant 30 euros/mois (360 €/an)**
 désire faire partie de l'association. Ci-joint ma 1^{ère} cotisation annuelle de 25 €.
 désire faire un don de euros pour soutenir les programmes de l'association.
 désire aider par mon bénévolat. Je suis compétent/e en

Je joins un chèque au nom de « Association **Les Amis des Enfants d'Haïti** ».

Pour un virement sur le compte de l'association, voici les coordonnées de l'association à transmettre à votre banque :
ASSOCIATION LES AMIS DES ENFANTS D'HAÏTI — CAISSE D'ÉPARGNE DU LANGUEDOC ROUSSILLON

13485	00800	08913029502	20
Code Etablissement	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Pour un virement international: IBAN : FR76 1348 5008 0004 4635 4017 517 — BIC CEPAFRPP348

Fait à : Le Signature

Management du Programme

Le pilotage du programme de parrainage familial (qui est un programme de prise en charge des veuves du séisme et de leurs enfants) se fait, comme tous les programmes de l'association, depuis le bureau central de Montpellier (France). Le suivi et la mise en œuvre sont assurés par les délégations de l'association en Haïti de concert avec les familles bénéficiaires.

Les actions engagées sont évaluées chaque année par une mission bénévole dépêchée par le bureau central. Cette mission réalise des reportages photos, vidéos et prend tous les justificatifs des dépenses du programme.

Chaque personne parrainant ce programme reçoit régulièrement les informations de l'avancement des actions engagées. Une copie postale ou électronique du rapport de mission annuelle lui est envoyée.

Lors de ces missions, des personnes soutenant le programme peuvent partir en Haïti pour constater elles-mêmes l'action de l'association.

**Association
Les Amis des Enfants d'Haïti**
665, route de Mende
Centre 665
34090 Montpellier France
Téléphone : +33(0) 616 446 7 71
Mail : aeh@amis-enfants-haiti.org
<http://www.amis-enfants-haiti.org>



**Association
Les Amis des Enfants
d'Haïti**

**Agir pour le bien commun,
en Haïti**

Programme de Parrainage Familial



En participant à ce programme, vous aidez vraiment une famille à se reconstruire.

Agissons ensemble pour un monde meilleur



Présentation du Programme de parrainage familial



Le programme de parrainage familial est mis en place suite au séisme du 12 janvier 2010 ayant ravagé une grande partie du pays d'Haïti.

Ce programme vise prioritairement les femmes devenues veuves et vivant avec leurs enfants survivants.

Ce programme est mis en œuvre dans la ville de Petit-Goave, ville très affectée par le séisme mais ayant reçue peu d'attention en raison de sa situation un peu au Sud et son inaccessibilité (Alterpresse.org, article du 9 fév. 2010).

Ce programme vise à aider les familles à se reconstruire (activités économiques, scolarisation des enfants, alimentation, etc.). Il vise essentiellement l'autonomisation de celles-ci.

Association Les Amis des Enfants d'Haïti

665, route de Mende
Centre 665
34090 Montpellier France

Téléphone : +33(0) 616 446 7 71
Mail : aeh@amis-enfants-haiti.org
<http://www.amis-enfants-haiti.org>

Le séisme du 12 janvier 2010 (suivi de nombreux répliques) a fait un grand nombre de dégâts dans plusieurs villes du département de l'Ouest, du Sud-est et du Sud. En raison de leur difficulté d'accès, plusieurs villes très touchées n'ont pas retenu l'attention des aides.

L'association Les Amis des Enfants d'Haïti (AEH) dans sa vocation d'aide à des familles rurales pauvres, entend faire la différence en allant là où les autres organisations ne vont pas.

Ainsi après quelques petites distributions d'aide (aliments, vêtements, chaussures et médicaments) à Gros-Morne et au Trou-du-Nord, l'AEH a décidé de lancer ce programme de parrainage familial afin d'aider les personnes les plus démunies et les plus vulnérables à se reconstruire.

A travers ce programme, le parrain ou la marraine contribue à hauteur de 30 euros par mois (soit 360) euros l'année) à financer la survie d'une veuve qui élève ses enfants. Une des principales obligations faites aux femmes bénéficiaires est celle de faire une activité dans le but de pouvoir se prendre en charge dans un avenir relativement court.

Ce programme est lancé pour une période expérimentale de 3 ans. Dans l'espoir que la création d'activités génératrices de fonds par la famille bénéficiaire permettra à celle-ci d'être rapidement autonome.

Pour le parrain ou la marraine, cette durée de 3 ans de principe. Mais son engagement n'est qu'annuel. Bien sûr, nous l'encourageons à poursuivre, si ses possibilités le lui permettent. L'important est de vouloir agir.

Cette fois encore, l'action consiste non pas à donner un poisson tous les jours à la famille, mais à l'aider à pêcher ou mieux à apprendre à pêcher. Cette dernière partie de l'action est assurée par l'association qui s'engage à accompagner (coacher) les familles bénéficiaires dans la création d'une activité rentable leur assurant une certaine autonomie.

Dès le départ, nous définissons avec les familles la priorité à accorder à la scolarisation des enfants. Cette dernière action est un conséquence du programme qui doit assurer la durabilité des effets nos actions.

La meilleure façon d'aider un pays, c'est d'éduquer ses enfants !